

## Travailler plus pour mourir plus vite

Jean-Marie Harribey

20 juillet 2009

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2009/07/20/travailler-plus-pour-mourir-plus-vite>

Sous le titre « Il faut en finir avec les fausses évidences sur les retraites : Allonger la durée de cotisation, surtout dans le secteur public, est illusoire », Pascal Gobry a publié dans Le Monde du 17 juillet 2009 un article dont le décryptage peut être utile pour saisir les subtilités de la question des retraites, de celle de la fonction publique et, au-delà, de celle de l'économie tout entière, donc des rapports sociaux.

On pourrait se laisser prendre à l'argumentation de l'auteur car elle s'approche de l'idée juste que, si on allonge la durée de cotisation des actifs, cette décision ne crée en elle-même pas un emploi de plus et ne modifie pas le taux d'emploi des seniors. La durée de cotisation ne peut donc être tenue pour la seule variable sur laquelle l'équilibre d'un système de retraites est fondé.

Mais, en réalité, l'auteur se livre à une tout autre démonstration qui se révèle erronée. Son point de départ est d'établir une différence radicale entre système de retraite du secteur privé et système de retraite du secteur public. Selon lui, seul le premier d'entre eux relève d'un régime « par répartition », c'est-à-dire financé par un prélèvement sur l'activité productive, au motif que le second trouverait sa source dans l'impôt prélevé par l'État.

Il en déduit que, la masse des impôts étant fixée, il vaut mieux payer des fonctionnaires retraités que des fonctionnaires actifs car ils coûtent moins cher. Ainsi, conclut-il, allonger la durée de cotisation de ces derniers alourdit la charge de l'État. Évidemment, la conclusion de Pascal Gobry est contenue dans son hypothèse implicite : les actifs employés par l'État sont improductifs par nature, leur activité ne débouche sur aucune richesse pour la société et ils ne sont donc qu'une charge. Dont nous devons bien entendu nous délester le plus possible : ce serait « une excellente chose », affirme-t-il.

Le raisonnement s'effondre en même temps que l'hypothèse : les salariés des administrations publiques sont productifs de richesse, évaluée monétairement, dont une part est prélevée au même titre que celle qui provient de la sphère privée. La confusion provient du fait que cette richesse, bien que monétairement exprimée, n'est pas marchande. Aussi faut-il considérer que les retraites du public, comme celle du régime général du privé, fonctionnent sous le régime de la « répartition ». Au passage, disons une fois pour toutes, qu'il n'y a de retraites que par « répartition » de la valeur ajoutée, celles dites par « capitalisation » sont aussi une ponction sur la valeur ajoutée, ponction plus directement à l'avantage des classes sociales favorisées.

On le sait, la bataille des mots est cruciale : par exemple, faire croire que la retraite par « capitalisation » échappe à l'impératif de puiser dans la valeur créée par le travail est une mystification, et faire croire que les cotisations sociales dites salariales et celles dites patronales sont de nature différente en est une autre. Pascal Gobry, voulant pourfendre des « illusions » est ici victime d'une de celles qu'il croit dénoncer. Il nous explique que les cotisations sociales inscrites sur le bulletin de salaire des fonctionnaires sont une fiction

puisque, en quelque sorte, l'État se les paie à lui-même. Mais la véritable fiction consiste à ne pas considérer ces cotisations comme partie du salaire des fonctionnaires (partie socialisée), lui-même égal par convention, puisqu'il n'y a pas de profit, à la valeur monétaire des services non marchands, éducation, santé, etc.

Réserver la caractérisation de « répartition » au régime général de la Sécurité sociale est donc une nouvelle mystification, mais plus subtile encore, car elle vise à discréditer un peu plus toute activité publique échappant à la loi du profit, l'activité marchande étant seule considérée comme productive. Mystification doublée de l'erreur consistant à croire que les impôts sont prélevés sur le fruit de la seule activité marchande, alors qu'ils le sont sur un produit global déjà augmenté du fruit de l'activité non marchande. (2)

Finalement, l'argumentation de Pascal Gobry rejoint celle développée par Nicolas Sarkozy, sous les conseils d'Henri Guaino qui a bien compris que seul le travail produisait. Les subtilités du discours libéral peuvent emprunter des chemins différents, ceux-ci n'en demeurent pas moins convergents : Pascal Gobry réfute l'allongement de la durée de cotisation mais est partisan de travailler plus pendant la même durée de cotisation. Travailler plus... pour mourir plus vite. Ce serait tout bénéfique. Il n'est pas difficile de deviner pour qui. (3)

(1) Il se présente comme « inscrit au Tableau des actuaires (qui réunit les spécialistes des retraites) », alors que les actuaires sont des gens qui s'occupent de gestion des risques financiers à l'aide de modèles mathématiques, une profession qui, on le voit, a quelques compétences pour parler des retraites !

(2) Pour une présentation simple de ce problème difficile, voir J.M. Harribey, « [Les vertus oubliées de l'activité non marchande](#) », *Le Monde diplomatique*, novembre 2008.

(3) En complément, voir : « [Un jour, tu seras vieux mon fils](#) ».